



Récupérer des photos

Par Gordon06

Bonjour

Ma question va vous sembler bien bénigne, mais elle est importante pour moi. Suite à mon divorce en 2016, j'ai demandé à plusieurs reprises à mon ex-femme de pouvoir récupérer le carton de toutes nos photos de vie commune qu'elle a conservé. Je lui ai bien précisé que je ne voulais pas récupérer directement des photos, mais juste reproduire avant de lui rendre les photos me concernant ainsi que les photos des membres de ma famille (dont certains comme mon père décédés depuis) ainsi que celles de nos enfants communs. J'ai pris également l'engagement de ne pas reproduire des photos d'elle ou de sa famille (dont je me fiche aujourd'hui éperdument).

Elle refuse systématiquement, prétextant fallacieusement depuis 3 ans qu'elle veut d'abord y faire un tri. Quel recours réel et sérieux puis je avoir ? Puis je la menacer d'invoquer l'article 226-1 du Code Civil pour lui faire peur d'une action en justice ?

Merci d'avance pour vos réponses à un problème sans doute bien futile.